

N° 9991 /2012/MFB/DIR.CAB/DGB.-

À: L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS, ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSTITUEE EN VERTU DE LA CONVENTION DE VIENNE DE 1969 SUR LA LOI DES TRAITÉS (ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 JANVIER 1980, TEL QU'IL APPERT AU *RECUEIL DES TRAITÉS DES NATIONS UNIES, VOL. 1155, p.331*); AYANT ÉTÉ CONSTITUÉE LE 29 MAI 2007 PAR LA DÉCLARATION DE RABAT (*UN-ECOSOC-E/2007/NGO/1*), SON ACTE CONSTITUTIF; ET AYANT SON BUREAU DE LIAISON AUPRÈS DES NATIONS UNIES, AU 845, UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 43B, NEW YORK, NEW YORK, 10017, USA.

GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT ÉMISE PAR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

NUMERO DE LA GARANTIE : _____

DATE D'ÉMISSION: LE 28 AOUT 2012.

MATURITÉ: 20 ANS, CETTE GARANTIE EST VALIDE POUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS SUIVANT SA DATE D'ÉMISSION, TRANSMISSION ET CONFIRMATION.

VALEUR NOMINALE: VINGT-ET-UN MILLIONS SIX CENT MILLES DOLLARS USD (\$21,600,000.00 USD) PAR ANNÉE POUR UN TERME DE VINGT (20) ANNÉES CONSÉCUTIVES À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION, TRANSMISSION ET CONFIRMATION DE LA PRÉSENTE, SOIT UNE SOMME CUMULATIVE MAXIMALE DE QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS USD (\$432,000,000.00 USD) SUR LE TERME DE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, CE MONTANT REPRÉSENTE LA TOTALITÉ DES ACHATS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PAR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE À L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS POUR LA PÉRIODE DES VINGT (20) ANS DU PROJET DE PPP-WTE.

OBJET: CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT EST ÉMISE À TITRE DE GARANTIE COMMERCIALE QUE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DOIT FOURNIR À L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PPP-WTE, TEL QUE DÉFINI AU PROTOCOLE ADDITIONNEL DE LA CONVENTION CADRE DE PAYS RELATIF AU PROGRAMME DE PPP-WTE DE L'AMS, SIGNÉ LE 28 AOUT 2012, À BANGUI, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, ENTRE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS ET AU PREMIER AVENANT AU PROTOCOLE ADDITIONNEL PPP-RNM-RCA.

NOUS, SOUSSIGNÉS MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, NOUS ENGAGEONS ET ÉMETTONS, PAR LA PRÉSENTE, CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE, DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

MS

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT ÉMISE PAR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EST SOUSCRITE POUR DES DÉPENSES NATIONALES RELATIVES A LA PRODUCTION ET A LA FOURNITURE PAR L'AMS A LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE SELON LE PROJET DE PPP-WTE ALIGNÉ SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE CONTRE LA PAUVRETÉ SELON LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET CROISSANCE, AUX FINS DE REMPLIR SON ENGAGEMENT POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES, TEL QUE CONFIRMÉ AU MOYEN D'UNE APPROPRIATION BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE ET UNE INSCRIPTION CORRESPONDANTE APPARAISSANT AU BUDGET NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PROMET, SANS PROTESTATION ET SANS AVIS, D'ACHETER ET PAYER AU PORTEUR, CONTRE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, FAITE À L'ORDRE DE L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS, LA SOMME DE VINGT-ET-UN MILLIONS SIX CENT MILLES DOLLARS USD (\$21,600,000.00 USD) PAR ANNÉE, POUR UN TERME DE VINGT (20) ANNÉES CONSÉCUTIVES À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION, TRANSMISSION ET CONFIRMATION DE LA PRÉSENTE, SOIT UNE SOMME CUMULATIVE MAXIMALE DE QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS USD (\$432,000,000.00 USD) SUR LE TERME DE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, POUR VALEUR REÇUE ET NON ACQUITTÉE, SUR PRÉSENTATION ET REDDITION DE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, AU COMPTOIR DE LA WELLS FARGO BANK, N.A., 401 LINDEN STREET, ATTN: FIRST FLOOR, WINSTON-SALEM, NORTH CAROLINA, 27150, USA.

LE MONTANT DE CET INSTRUMENT SERA PAYABLE EN DEVISE AYANT COURS LEGAL AUX ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE.

CES PAIEMENTS SERONT EFFECTUÉS SANS DÉDUCTION, FRANCS ET QUITTES DE TOUTES COMPENSATIONS, CHARGES, FRAIS OU RETENUES DE TOUTES NATURES, EXISTANTS OU FUTURS, IMPOSÉS, PRÉLEVÉS, COLLECTÉS, RETENUS OU DÉTERMINÉS À CET ÉGARD PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE OU TOUTE AUTRE SUBDIVISION OU AUTORITE POLITIQUE.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EST IRRÉVOCABLE, TRANSFÉRABLE, CESSIBLE ET ESCOMPTABLE SANS AUTORISATION DE NOTRE PART ET SANS PAIEMENT D'AUCUNE CHARGE OU DE FRAIS DE TRANSFERT. CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT SERA RÉGIE ET INTERPRÉTÉE SELON LES LOIS DU ROYAUME UNI ET RÉDIGÉE EN VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE, LES DEUX VERSIONS FAISANT ÉGALEMENT FOI.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT EST SUJETTE AUX RÈGLES ET PRATIQUES UNIFORMISÉES SUR LES CRÉDITS DOCUMENTAIRES, CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE, PARIS, PUBLICATION NUMÉRO 500/600 ET PLUS RÉCENTE ÉDITION.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EST UN INSTRUMENT PLEINEMENT EXÉCUTÉ, IRRÉVOCABLE ET EN VIGUEUR.

POUR ET AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

SIGNÉE PAR LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Fait à Bangui, le 15/11/2012

Le Ministre des Finances et du Budget
S.E. MR. ALBERT BESSE

P.T. Emmanuel Biéti



Ministre des Finances et du Budget
[Signature]

[Signature]



N° _____/2012/MFB/DIR.CAB/DGB.-

À: L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS, ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSTITUÉE EN VERTU DE LA CONVENTION DE VIENNE DE 1969 SUR LA LOI DES TRAITÉS (ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 JANVIER 1980, TEL QU'IL APPERT AU *RECUEIL DES TRAITÉS DES NATIONS UNIES*, VOL. 1155, p.331); AYANT ÉTÉ CONSTITUÉE LE 29 MAI 2007 PAR LA DÉCLARATION DE RABAT (*UN-ECOSOC-E/2007/NGO/1*), SON ACTE CONSTITUTIF; ET AYANT SON BUREAU DE LIAISON AUPRÈS DES NATIONS UNIES, AU 845, UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 43B, NEW YORK, NEW YORK, 10017, USA.

GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT ÉMISE PAR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

NUMERO DE LA GARANTIE : _____

DATE D'ÉMISSION: LE 28 AOUT 2012.

MATURITÉ: **20 ANS**, CETTE GARANTIE EST VALIDE POUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS SUIVANT SA DATE D'ÉMISSION, TRANSMISSION ET CONFIRMATION.

VALEUR NOMINALE: **VINGT-ET-UN MILLIONS SIX CENT MILLES DOLLARS USD (\$21,600,000.00 USD) PAR ANNÉE POUR UN TERME DE VINGT (20) ANNÉES CONSÉCUTIVES À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION, TRANSMISSION ET CONFIRMATION DE LA PRÉSENTE, SOIT UNE SOMME CUMULATIVE MAXIMALE DE QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS USD (\$432,000,000.00 USD) SUR LE TERME DE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT**, CE MONTANT REPRÉSENTE LA TOTALITÉ DES ACHATS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PAR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE À L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS POUR LA PÉRIODE DES VINGT (20) ANS DU PROJET DE PPP-WTE.

OBJET: CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT EST ÉMISE À TITRE DE GARANTIE COMMERCIALE QUE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DOIT FOURNIR À L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PPP-WTE, TEL QUE DÉFINI AU PROTOCOLE ADDITIONNEL DE LA CONVENTION CADRE DE PAYS RELATIF AU PROGRAMME DE PPP-WTE DE L'AMS, SIGNÉ LE 28 AOUT 2012, À BANGUI, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, ENTRE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS ET AU PREMIER AVENANT AU PROTOCOLE ADDITIONNEL PPP-RNM-RCA.

NOUS, SOUSSIGNÉS MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, NOUS ENGAGEONS ET ÉMETTONS, PAR LA PRÉSENTE, CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE, DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT ÉMISE PAR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EST SOUSCRITE POUR DES DÉPENSES NATIONALES RELATIVES A LA PRODUCTION ET A LA FOURNITURE PAR L'AMS A LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE SELON LE PROJET DE PPP-WTE ALIGNÉ SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE CONTRE LA PAUVRETÉ SELON LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET CROISSANCE, AUX FINS DE REMPLIR SON ENGAGEMENT POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES, TEL QUE CONFIRMÉ AU MOYEN D'UNE APPROPRIATION BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE ET UNE INSCRIPTION CORRESPONDANTE APPARAISSANT AU BUDGET NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PROMET, SANS PROTESTATION ET SANS AVIS, D'ACHETER ET PAYER AU PORTEUR, CONTRE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, FAITE À L'ORDRE DE L'ALLIANCE MONDIALE DES SPORTS, LA SOMME DE VINGT-ET-UN MILLIONS SIX CENT MILLES DOLLARS USD (\$21,600,000.00 USD) PAR ANNÉE, POUR UN TERME DE VINGT (20) ANNÉES CONSÉCUTIVES À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION, TRANSMISSION ET CONFIRMATION DE LA PRÉSENTE, SOIT UNE SOMME CUMULATIVE MAXIMALE DE QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS USD (\$432,000,000.00 USD) SUR LE TERME DE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, POUR VALEUR REÇUE ET NON ACQUITTÉE, SUR PRÉSENTATION ET REDDITION DE CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT, AU COMPTOIR DE LA WELLS FARGO BANK, N.A., 401 LINDEN STREET, ATTN: FIRST FLOOR, WINSTON-SALEM, NORTH CAROLINA, 27150, USA.

LE MONTANT DE CET INSTRUMENT SERA PAYABLE EN DEVISE AYANT COURS LEGAL AUX ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE.

CES PAIEMENTS SERONT EFFECTUÉS SANS DÉDUCTION, FRANCS ET QUITTES DE TOUTES COMPENSATIONS, CHARGES, FRAIS OU RETENUES DE TOUTES NATURES, EXISTANTS OU FUTURS, IMPOSÉS, PRÉLEVÉS, COLLECTÉS, RETENUS OU DÉTERMINÉS À CET ÉGARD PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE OU TOUTE AUTRE SUBDIVISION OU AUTORITE POLITIQUE.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EST IRRÉVOCABLE, TRANSFÉRABLE, CESSIBLE ET ESCOMPTABLE SANS AUTORISATION DE NOTRE PART ET SANS PAIEMENT D'AUCUNE CHARGE OU DE FRAIS DE TRANSFERT. CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT SERA RÉGIE ET INTERPRÉTÉE SELON LES LOIS DU ROYAUME UNI ET RÉDIGÉE EN VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE, LES DEUX VERSIONS FAISANT ÉGALEMENT FOI.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT EST SUJETTE AUX RÈGLES ET PRATIQUES UNIFORMISÉES SUR LES CRÉDITS DOCUMENTAIRES, CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE, PARIS, PUBLICATION NUMÉRO 500/600 ET PLUS RÉCENTE ÉDITION.

CETTE GARANTIE D'ACHAT D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EST UN INSTRUMENT PLEINEMENT EXÉCUTÉ, IRRÉVOCABLE ET EN VIGUEUR.

POUR ET AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

SIGNÉE PAR LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Fait à Bangui, le/...../2012

Le Ministre des Finances et du Budget

S.E. MR. ALBERT BESSE

P.I Emmanuel Bi Est
Ministre des Taxes et Taxes

GR



TO: **WORLD SPORTS ALLIANCE**, AN INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION ORGANIZED UNDER THE VIENNA CONVENTION ON THE LAW OF TREATIES of 1969 (THE UNITED NATIONS *TREATY SERIES* vol. 1155, p.331, ENTERED IN FORCE ON 27 JANUARY 1980); HAVING BEEN CONSTITUTED ON 29 MAY 2007, BY THE RABAT DECLARATION (*UN-ECOSOC-E/2007/NGO/1*) REFERRED TO AS ITS CONSTITUTIVE ACT; AND HAVING THE OFFICE OF ITS BUREAU DE LIAISON AT 845, UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 43B, NEW YORK, NEW YORK, 10017, USA.

STATE PURCHASE GUARANTEE ISSUED BY THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

GUARANTEE No.: _____

DATE OF ISSUE: AUGUST 28, 2012

MATURITY: **20 YEARS**, THIS STATE PURCHASE GUARANTEE IS VALID FOR A PERIOD OF TWENTY (20) YEARS FROM THE DATE OF ITS ISSUE, DELIVERY AND CONFIRMATION.

FACE VALUE: **TWENTY-ONE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD \$21,600,000.00) PER YEAR TERM OF THE TWENTY (20) CONSECUTIVE YEARS FROM THE DATE OF ISSUANCE, DELIVERY AND CONFIRMATION HEREOF, REPRESENTING A MAXIMUM CUMULATIVE SUM OF USD FOUR HUNDRED AND THIRTY-TWO MILLION US DOLLARS (\$432,000,000.00) OVER THE TWENTY (20) YEAR TERM OF THIS STATE PURCHASE GUARANTEE**, THIS AMOUNT REPRESENTS THE TOTAL PURCHASE OF ELECTRIC ENERGY BY THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC TO THE WORLD SPORTS ALLIANCE FOR THE PERIOD OF TWENTY (20) YEARS OF THE WTE-PPP PROJECT.

REF: THIS STATE PURCHASE GUARANTEE IS ISSUED AS THE COMMERCIAL GUARANTEE THAT THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC MUST SUPPLY TO THE WORLD SPORTS ALLIANCE PERTAINING TO THE FINANCING OF THE WTE-PPP PROGRAM, AS DEFINED IN THE ADDITIONAL PROTOCOL TO THE COUNTRY CONVENTION RELATED TO THE WSA WTE-PPP PROGRAM, SIGNED ON AUGUST 28, 2012, IN BANGUI, CENTRAL AFRICAN REPUBLIC, BETWEEN THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC AND THE WORLD SPORTS ALLIANCE AND IN THE FIRST ADDENDUM TO THE CAR-NRM-PPP ADDITIONAL PROTOCOL.

WE, THE UNDERSIGNED MINISTER OF FINANCE AND OF THE BUDGET OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC, ON BEHALF OF THE GOVERNMENT OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC HEREBY UNDERTAKE AND ISSUE OUR IRREVOCABLE, UNCONDITIONAL STATE PURCHASE GUARANTEE OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC.

THIS STATE PURCHASE GUARANTEE ISSUED BY THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC IS FOR NATIONAL EXPENDITURES, RELATING TO THE PRODUCTION AND SUPPLY OF ELECTRIC ENERGY BY THE WSA TO THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC IN ACCORDANCE WITH THE WTE-PPP PROJECT, ALIGNED WITHIN THE FRAMEWORK OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC'S NATIONAL APPROVED POVERTY REDUCTION AND GROWTH FACILITY PROGRAM IN SUPPORT OF THE UNITED NATIONS ORGANISATION MILLENNIUM DEVELOPMENT GOALS, AS CONFIRMED BY SPECIFIC BUDGETARY APPROPRIATION AND A CORRESPONDING LINE ITEM IN THE NATIONAL BUDGET OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC.

THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC PROMISES, WITHOUT PROTEST OR NOTIFICATION, TO PURCHASE AND PAY, AGAINST THIS STATE PURCHASE GUARANTEE TO THE ORDER OF WORLD SPORTS ALLIANCE, THE BEARER OR HOLDER THEREOF, THE SUM OF TWENTY-ONE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (\$21,600,000.00) PER YEAR TERM OF THE TWENTY (20) CONSECUTIVE YEARS FROM THE DATE OF ISSUANCE, DELIVERY AND CONFIRMATION HEREOF, REPRESENTING A MAXIMUM CUMULATIVE SUM OF FOUR HUNDRED AND THIRTY-TWO MILLION US DOLLARS (USD \$432,000,000.00) OVER THE TWENTY (20) YEAR TERM OF THIS STATE PURCHASE GUARANTEE, FOR VALUE RECEIVED AND UNPAID FOR, UPON PRESENTATION AND SURRENDER OF THIS STATE PURCHASE GUARANTEE AT THE COUNTER OF THE WELLS FARGO BANK, N.A., 401 LINDEN STREET, ATTN: FIRST FLOOR, WINSTON-SALEM, NORTH CAROLINA, 27150, USA.

THE AMOUNT OF THIS INSTRUMENT SHALL BE PAYABLE IN THE LAWFUL CURRENCY OF THE UNITED STATES OF AMERICA.

SUCH PAYMENTS SHALL BE MADE WITHOUT SET-OFF, FREE AND CLEAR OF ANY DEDUCTIONS OR CHARGES, FEES OR TAX WITHHOLDINGS OF ANY NATURE PRESENTLY OR IN THE FUTURE IMPOSED, LEVIED, IMPOUND, DUTIED, COLLECTED, WITHHELD OR ASSESSED BY THE GOVERNMENT OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC OR ANY POLITICAL SUB-DIVISION OR AUTHORITY THEREIN OR THEREOF.

THIS STATE PURCHASE GUARANTEE OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC IS IRREVOCABLE, TRANSFERABLE, ASSIGNABLE AND DISCOUNTABLE, WITHOUT OUR AUTHORIZATION AND WITHOUT THE PAYMENT OF ANY TRANSFER FEE OR CHARGES. THIS STATE PURCHASE GUARANTEE SHALL BE GOVERNED BY AND CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH THE LAWS OF THE UNITED KINGDOM AND IS PREPARED IN THE ENGLISH AND FRENCH LANGUAGES, BOTH TEXTS BEING LEGALLY AUTHENTIC.

THIS STATE PURCHASE GUARANTEE ISSUED BY THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC IS SUBJECT TO THE UNIFORM CUSTOMS & PRACTICES FOR DOCUMENTARY CREDITS, INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE, PARIS, PUBLICATION NUMBER 500/600, AND LATEST EDITION.

THIS STATE PURCHASE GUARANTEE ISSUED BY THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC IS FULLY EXECUTED, IRREVOCABLE AND AN OPERATIVE INSTRUMENT.

FOR & ON BEHALF OF THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC,

SIGNED BY THE MINISTER OF FINANCE AND OF THE BUDGET

Made in Bangui, on/...../2012

Le Ministre de Finances et du Budget



H.E. MR. ALBERT BESSE

2 | Page

*P. J. Emmond Bizez
Ministre des Forêts et de la Faune*

